Mettre en place un plan d'action spécifique pour lutter contre l'ambroisie et secondairement la berce du caucase



<u>Objectif opérationnel 5</u> : Renforcer les réseaux de surveillance des espèces invasives nuisibles pour la santé et renforcer les réseaux d'acteurs du territoire.

<u>Public concerné</u>: collectivités territoriales, agriculteurs, grand public

Territoire ciblé: Région Grand Est

<u>**Pilote d'action**</u>: les FREDON Grand Est (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne)

Responsable opérationnel: FREDON Lorraine

<u>Partenaires associés</u>: DREAL, professionnels de santé, ARS, conservatoire botanique, gestionnaires d'espace et de linéaire, chambres d'agriculture, CEN, DRAAF, CNFPT, MSA, associations...

<u>Références PNSE3</u>:

- Action 10 « Inciter les collectivités à réduire la présence et le développement de végétaux émetteurs de pollens allergisants et inciter à la diffusion d'une information sur le risque allergique et ou toxique lors de la vente des végétaux concernés. »
- Action 11 « Mieux évaluer l'exposition à l'ambroisie et surveiller son expansion géographique. »
- Action 12 « Améliorer la gestion des risques sanitaires impliquant la faune et la flore sauvages. »

Références autres plans :

• Plan national 2006 de Lutte contre les arboviroses

Contexte



Les pollens d'ambroisie (Ambroisia artemissifolia L.) font l'objet d'une surveillance particulière, car ils sont très allergisants. Il suffit de quelques grains de pollens par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : le plus souvent une rhinite allergique survenant en août et/ou septembre, associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires de gravité variable (trachéite, toux, asthme parfois sévère), mais aussi de l'urticaire ou de l'eczéma. L'Alsace est la première zone du Grand Est à avoir été confrontée à la présence d'ambroisie. Cette plante fait l'objet de signalements réguliers. Des arrêtés préfectoraux visant à prévenir la pousse d'ambroisie et imposant sa destruction ont été pris en 2002 dans le Bas-Rhin, en 2006 dans le Haut-Rhin et en 2016 dans les départements lorrains. En Lorraine et Champagne-Ardenne, l'ambroisie a été repérée par des botanistes dans quelques endroits. Le risque d'allergie lié à une exposition au pollen d'ambroisie est actuellement faible dans le Grand Est, mais il pourrait s'accentuer si cette plante invasive s'implantait durablement sur ces territoires.



Face aux difficultés rencontrées par les collectivités pour identifier et lutter efficacement contre cette espèce envahissante et impactant la santé publique, le PRSE3 vise à prévenir sa dispersion en soutenant les actions menées sur le terrain.



Descriptif de l'action

- 1- Surveillance: Mettre en place un réseau d'observateurs formés (issus du monde agricole, de production végétale, des collectivités, des gestionnaires de linéaires et autres espaces).
 - Réalisation de réunions de sensibilisation (élus, agriculteurs, linéaires de voiries)
 - Réalisation de formations auprès des référents (collectivités, agriculteurs)
- 2- Prévention/Sensibilisation : Mener des actions de sensibilisation
 - Relayer les informations et documents de communication existants ou à créer
 - Organiser des évènements au cours de la journée nationale Ambroisie
- 3- Lutte : Accompagner les collectivités dans leurs pouvoirs de police ;

Former les acteurs aux moyens de lutte ;

Développer de la données sur les méthodes efficaces sur notre territoire ;

Vérifier l'effectivité de l'élimination, prévoir une procédure en cas de non-respect de la réglementation.

- Aide administrative des collectivités, assistance téléphonique
- Organisation d'évènements vitrine pour montrer la lutte efficace
- 4- Suivi des données et bilan
 - Bilan des actions menées
 - Suivi de la plateforme de signalement ambroisie

Indicateurs de processus

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de communes sensibilisées
- Nombre de référents
- Nombre d'évènements de lutte organisés

Indicateurs de résultats

- Nombre d'utilisateurs et fréquentation de la plateforme de signalement ambroisie
- Nombre de signalements d'ambroisie/ an

Calendrier 2018-2021



3e trimestre 2018:

Réalisation de réunions de sensibilisation

1^{er} trimestre 2019:

- Sensibilisation du monde agricole ;
- Organisation des sessions de formation en Alsace;
- Communication sur d'autres espèces invasives vectrices de maladies.

3e trimestre 2019:

Organisation d'un évènement en Alsace au cours de la journée nationale de l'ambroisie

4e trimestre 2018:

Organisation des sessions de formation en Lorraine

2^e trimestre 2019:

Organisation des sessions de sensibilisation/ formation sur le territoire Grand Est





